

Faits marquants de la F3SCT du 24 septembre 2026

Etaient à l'ordre du jour de la F3SCT du 24 septembre 2026 :

- Consultation relative aux **déménagements liés à la réorganisation des futures entités SRI et DiREP**
- Point d'information sur le **bilan radioprotection 2025**
- Temps d'échange sur les **registres SST**
- Le vote des délibérations relatives aux **visites de la F3SCT du 1^{er} octobre (Division d'Orléans) et du 13 novembre (Cadarache, PASTIS)**
- Des questions diverses, notamment les actions mises en place à la DNUM suite au baromètre RPS

Représentants Cfdt présent(e)s :

Tatiana Taurines, Charles Meurville, Franck Arreghini, Christèle Wampach-Aubert, Céline Deschamps

1. Consultation relative aux déménagements liés à la réorganisation des futures entités SRI et DiREP

En l'état, l'administration a présenté :

- des transferts de personnels « volontaires » du SRI (réacteurs innovants) et de la DiREP (réacteurs de puissance) permettant un regroupement des unités sur un même site. Leur faible nombre et un échange équilibré entre FAR et Montrouge (7 rejoindront Montrouge, 6 rejoindront FAR) permettent de conserver un même nombre de locaux occupés tant à Montrouge qu'à FAR,
- les mouvements des personnels de la future DiREP au sein du 2^{ème} étage de Montrouge (actuelle DRC) et du 5^{ème} étage du bâtiment 01 de FAR (actuel SSREP) de façon à regrouper chaque bureau dans des locaux mitoyens. Le SRI sera quant à lui regroupé au 3^{ème} étage du bâtiment 28 à FAR.

D'un point de vue opérationnel, faire fonctionner un poste informatique configuré pour Montrouge à FAR (et réciproquement) semble être opérationnel pour les principales applications métiers... mais il reste encore à faire face à quelques irritants comme par exemple les accès aux répertoires partagés.

Cette consultation a donné lieu à une abstention unanime des représentants du personnel.

Ce point a surtout été l'occasion pour les représentants du personnel de demander à l'administration de donner au personnel une vision globale des évolutions géographiques envisagées entre Montrouge et FAR dans la mesure où les prochains mouvements ne concerneront pas que « des volontaires » et les seules directions « métiers ».

Rappelons au passage que les niveaux hiérarchiques sont, du fait des changements de mandats, affectés à un site donné et donc les premiers à subir des changements géographiques. **Et les retours de cette catégorie de personnel montrent une magnifique impréparation, beaucoup des concernés ne sachant pas où et quand ils sont supposés migrer...** *Et la période envisagée par DSSP tombant pendant les vacances scolaires n'arrange rien.*

D'ores et déjà les bruits de couloirs, parfois contradictoires, génèrent de l'incertitude parmi le personnel des autres Directions. Pour la **CFDT**, il est essentiel de donner rapidement de la visibilité sur les mouvements à venir car le choix d'un lieu de travail correspond souvent à un choix cohérent avec le lieu

de résidence. Des changements de site subis, c'est aussi un risque de RPS, de difficultés d'articulation vie professionnelle et vie personnelle.

Les représentants **CFDT** retiennent que l'administration compte travailler à l'établissement d'un plan d'ensemble dans des bâtiments disposant d'espaces de travail de bonne qualité et pour lesquels l'ASNR sera en capacité de les maintenir en bon état. A ce titre, l'ASNR est intéressée pour occuper l'ensemble du bâtiment de Montrouge dont actuellement 20 % de sa superficie ne trouvent pas preneur. Les besoins d'amélioration concernent les bâtiments 08 (travaux en cours), 27, 28 et 33. L'administration pose clairement la question du devenir du bâtiment 25, vétuste, du bâtiment 02, en attente de réhabilitation, et de la location de deux étages dans le bâtiment Fahrenheit. **Ainsi, un schéma d'implantation global, actant le site de localisation des directions est annoncé pour la fin d'année, un travail d'affinage des implantations entre bâtiments devant ensuite être conduit.**

Comme lignes directrices, l'administration a indiqué que les mouvements devraient notamment être motivés par les besoins des collectifs de travail, des interactions principales avec les autres entités. Néanmoins, l'inscription de ces mouvements dans un cadre de probables rénovations bâtementaires (à financer) amène un facteur supplémentaire d'incertitudes de nature à peser sur le calendrier. Certains se souviendront du projet de relocalisation de l'IRSN sur le site Z...

Pour les représentants **CFDT**, il s'agit de disposer d'une vision d'ensemble des projets de l'administration et d'être attentifs à ce que la dynamique de groupe ne soit pas un prétexte pour imposer le schéma voulu par la ligne hiérarchique, chacun devant faire avec ses propres contraintes pour maintenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Les représentants CFDT seront attentifs à ce que le jeu de taquin ne se transforme pas en une grande transhumance.

Le rôle des instances est d'anticiper l'impact de ces changements sur vos conditions de travail et d'accès à votre (futur) lieu de travail. Les représentants CFDT attendent de l'administration une implication des personnels concernés autrement que par une logique purement descendante. Nous resterons à votre écoute, notamment en cas de positions divergentes entre hiérarchie et personnel.

2. Bilan radioprotection 2025

Le bilan radioprotection des personnels exposés aux rayonnements ionisants est une obligation réglementaire imposée à l'employeur. Il vise à analyser les expositions aux rayonnements ionisants subies par le personnel (catégories A et B, urgence radiologique, ou exposition au radon). D'un point de vue opérationnel, la nouvelle organisation de la radioprotection à l'ASNR a été mise en place en fin d'année 2025 et l'harmonisation des documents, formations, outils de gestion et pratiques de radioprotection est en cours, sous l'égide du DSSP/SMRCR. Les représentants **CFDT** sont attentifs à ce que les évolutions en cours au sein des GT conduisent bien à un consensus.

Les données présentées couvrent un vaste périmètre comprenant : le suivi dosimétrique annuel, la classification du personnel, les événements significatifs, les contrôles radiologiques des locaux, les actions de formation... Vous trouverez en annexe la plupart des éléments présentés par le SMRCR

En quelques chiffres, le bilan 2025 de la radioprotection à l'ASNR c'est notamment :

- **1165 personnes suivies au titre d'un classement en « catégorie B »** en termes d'exposition aux rayonnements ionisants. Sur ces 1165 personnes, 70 ont enregistré des doses supérieures au seuil de lecture des dosimètres passifs (0,05 mSv/an). **6 ont dépassé 1 mSv/an** (max 1,77 mSv) avec cependant une réserve due à l'exposition des dosimètres passifs dans les appareils de contrôle des bagages (aéroports, accès sur les CNPE ou sur le site de La Hague).

Ces résultats sont, pour le personnel ex-IRSN, similaires à ceux présentés dans le bilan 2024. Côté agents, ils amènent à constater que la dose collective des inspecteurs, imputée notamment aux épreuves hydrauliques du circuit primaire des CNPE, est trois fois supérieure à celle des salariés.

- **40 accès en zone contrôlées orange** (2 à 100 mSv/h) dont 30 par des inspecteurs, sur des durées inférieures à 40 minutes
- **18 installations** ASNR soumises à autorisation (11), à enregistrement (5) ou à déclaration (3) couvrant la détention d'un total de 794 sources radioactives scellées, 1634 sources radioactives non scellées et 25 générateurs de rayons X et accélérateurs de particules.
- des vérifications réglementaires réalisées par des organismes externes (5 non-conformités relevées) et plus de 4000 vérifications de propreté radiologiques réalisées par les PCR (aucune anomalie détectée). *Ces indicateurs apparaissent en amélioration par rapport au bilan 2024 de l'IRSN.*
- Sur 13 événements recensés dans le rapport, 6 ont été présentés comme des événements significatifs de radioprotection (ESR) concernant la découverte de sources (notamment des détecteurs de fumée à l'américium), deux rejets non autorisés, une absence de port de dosimètre opérationnel en zone contrôlée. 5 autres événements ont fait l'objet d'un traitement en interne (blocage d'une source d'étalonnage, modalités d'accès en zone délimitée). *Ce dernier indicateur apparaît en hausse par rapport au bilan 2024 de l'IRSN (4 des 26 incidents HSE recensés, mais non catégorisés).*

Les représentants CFDT relèvent des améliorations côté audits et propreté radiologique des installations mais s'interrogent sur les causes de la multiplication des événements de radioprotection en 2025. A suivre.

3. Examen des registres SST

Pour rappel, côté salariés, le passage en AAI se traduit par la mise en place du registre de santé et de sécurité au travail (RSST) permettant de consigner par écrit les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels. En pratique, c'est un outil permettant le signalement de faits, de risques ou de suggestions d'amélioration qui feront l'objet d'un examen systématique en F3SCT. Vous trouverez en annexe la localisation du registre SST de votre site.

A fin août, deux inscriptions dans les registres SST ont été recensées et présentées en F3SCT.

L'une concerne une projection d'eau borée lors d'une inspection sur le site de Chinon, la personne a été prise en charge par le SPR local et n'a pas été contaminée.

L'autre fait part d'un constat de harcèlement moral répété de stagiaires par leurs tuteurs.

Sur ce dernier cas, il s'agit d'une déclaration unique mais des faits multiples ont également été remontés par d'autres canaux (infirmière, assistante sociale). La DRH a annoncé l'ouverture d'une enquête. Ce signalement fait écho à une question diverse traitée lors du CSA du 22 septembre, demandant une remise à niveau des conditions d'accueil et d'encadrement des stagiaires dans certaines unités.

Ce point a été l'occasion pour les représentants du personnel de faire le point sur l'amélioration progressive des circuits d'information de la F3SCT avec :

- La prochaine mise en place d'un SharePoint par l'administration afin que les représentants du personnel puissent avoir accès aux déclarations d'accident du travail (AT)
- Le besoin d'un canal direct de sollicitation des représentants de la F3SCT en cas d'événement/accident ayant un certain niveau de gravité ou nécessitant un point d'information rapide

Un point relatif à la mise en place du réseau d'assistants de prévention (AP) a également été fait.

- Les nominations ont été publiées le 2 juillet.

Pour les représentants **CFDT**, une présentation nécessaire aux unités sur les nouvelles prérogatives, en particulier pour les sites où des ISE sont passés AP et font désormais partie du réseau RPS

- La formation des AP, obligation réglementaire initiale (rappelée en F3SCT du 10 juin) se met en place dans l'urgence.

Enfin, les représentants **CFDT** constatent que sur les sites de l'ex-IRSN les liens se sont largement distendus avec les Directions de site, auparavant interlocutrices des DLSSCT. Force est de constater l'absence d'intégration de points d'information relatifs à la vie des sites (travaux, REX...) dans les sujets abordés en réunions plénières de la F3SCT.

Dans l'attente de la mise en place de formations locales SSCT les représentants **CFDT considèrent qu'il faut remettre en place des points d'échanges propres aux sites, par exemple avec des réunions adaptées afin de s'assurer d'un suivi de qualité des sujets SSCT sur les sites.**

4. REX des vagues de chaleur de cet été

Dès la première vague de chaleur du mois de mai, les représentants **CFDT** ont remonté les difficultés constatées vis-à-vis de la régulation thermique dans les locaux et demandé qu'un premier REX des températures atteintes soit réalisé avant l'été afin de pouvoir apporter une réponse adaptée au personnel en difficulté. Force est de constater que dès la canicule qui a suivi :

- la DRH a répondu présente au travers de la diffusion des consignes nationales et, en adaptant l'organisation du travail : télétravail exceptionnel, adaptations d'horaire ...
- les services support, notamment la DSSP, ont répondu de manière réactive en termes de fourniture de matériel : essentiellement des ventilateurs, certains ont pu bénéficier de climatiseurs portables.

L'appel à la vigilance, la mise à disposition d'un inventaire des locaux climatisés comme solution de repli, des réparations dans l'urgence ont permis de compléter le dispositif. Cependant, cela n'a pas empêché les températures de battre des records dans nombre de bureaux, d'incommoder le personnel ou d'occasionner des réactions physiques voire un malaise (chaleur à l'origine de déclaration d'AT) ou d'obliger d'adapter les activités dans certains laboratoires, tous n'étant pas climatisés.

En vue des prochains étés, un plan d'actions a été établi par l'administration en vue d'améliorer la situation avant l'été prochain. La liste des actions envisagées est longue et le budget limité.

Rendez-vous est pris pour un premier bilan de ce plan d'actions lors de la F3SCT de mars 2027.

5. Délibérations relatives aux prochaines visites de la F3SCT

Les prochaines visites de la F3SCT Division d'Orléans (1er octobre) et Installation PASTIS et SIPR/LR2E à Cadarache (16 novembre) se feront avec des délégations de respectivement 7 et 8 représentants du personnel.

Ce point a été l'occasion de discuter de points d'amélioration relatifs à l'organisation de ces visites :

- Concernant le programme de ces journées de visite, il a été demandé de privilégier les échanges avec le personnel et la visite des locaux et de réduire les temps échanges formels avec la ligne hiérarchique.
- D'améliorer l'information du personnel de cette visite, de son programme et de la composition de la délégation afin que le personnel qui le souhaite remonte d'éventuels points d'intérêts.

Questions diverses

1. Missions en outremer avec risques épidémiques

L'administration a indiqué qu'il existe un livret de sécurité relatif aux déplacements en pays sensible concernant les aspects sécurité et sanitaire, incluant l'outremer. De plus les dernières actualités sont mises à jour sur le site du ministère des Affaires Etrangères.

Pour ce type de mission, sachez que :

- **une visite médicale est à déclencher par l'employeur,**
- **les vaccins et/ou médicament recommandés sont pris en charge par l'employeur**

2. Actions déployées suite au baromètre RPS : point avec à la DNUM

Le DNUM a présenté les axes identifiés par le CODIR de la DNUM pour établir un premier projet de plan d'actions à discuter avec les équipes en octobre.

Si la principale source de préoccupation ciblée par la direction est la charge de travail (et les effectifs), la F3SCT a indiqué qu'à la lumière des remontées des personnels aux organisations syndicales, il y a aussi des dérives liées à l'organisation, tant en interne qu'avec l'infogérance. Conscients du mal-être de certaines personnes de la DNUM et de la pression à laquelle sont soumis les personnels, **les représentants CFDT estiment qu'il y a urgence à corriger la situation et qu'un œil extérieur est nécessaire.**

Pour les représentants CFDT, le cumul des remontées individuelles sur FAR et Montrouge montre que la situation de la DNUM nécessite la mise en place d'une enquête de la F3SCT en complément d'une enquête externe sur son organisation.

N'hésitez pas à réagir en contactant directement vos élus CFDT
asnr.cfdt@asnr.fr ou cfdt@asnr.fr

ANNEXES

1. Emplacements des registres santé sécurité au travail (RSST)

Site	Bâtiment	Local	Commentaire
Les Angles	Sentinella	016	Secrétariat du BELCY
Bordeaux		Bureau de l'AP	
Cadarache	625, RdC	Devant n°29	
Caen		Bureau de l'AP	
Châlons en champagne		Bureau de l'AP	
Cherbourg	Dématérialisé sur M:\		
Dijon	5 ^{ème} étage		Sur armoire basse à la sortie des ascenseurs
Fontenay-aux-Roses	01, RdC	Proche C22-O	Zone de convivialité du SESA-FAR
Lille		Salle de pause	Sur étagère
Lyon		Bureau de l'AP	Et dématérialisé sur J:\Lyon\03-Support\10...
Marseille	Dématérialisé sur J:\Marseille\00...\Assistant...\Registre		
Nantes		Couloir	Dans l'armoire à gauche du copieur
Orléans		Salle commune	Sur un présentoir ASNR
Orsay		4	Secrétariat du LMRE
Montrouge		Accueil	Devant les hôtesse
Saclay	389	200	Secrétariat du SCA
Strasbourg		Salle de pause	
Le Vésinet	C1/C2	002	Bureau de l'AP

2. Bilan radioprotection 2025

Qui sont vos PCR ?

Périmètre de désignation	PCR	Unités
FONTENAY-AUX-ROSES / SACLAY	L. DOLCI	SCA, SDOS, SESANE, SERPEN, SIRSE, SNC et les unités d'expertise
	K. RODIER	SERAMED, SPDR, SCA et SESA FAR
	E. PONTY	Suppléante
CADARACHE / LES ANGLES	F. FOURNET	PSE-ENV CAD
	G. NARBONNE	PSE-SANTE et SESA CAD
	A. LEGRANDJACQUES	PSN-RES CAD
LE VÉSINET / ORSAY / CHERBOURG-OCTEVILLE	Y. LAURENT	Toutes les unités du VES + LMRE (ORS)
	S. MALKI	Suppléante
	M. RINGEVAL	Suppléante
CHERBOURG-OCTEVILLE	Poste vacant	/
LES ANGLES	Poste vacant	/
MONTROUGE & DIVISIONS TERRITORIALES	C. GUENALT	Montrouge, DEP et Divisions
	S. GILIBERTO	
	J.-F. FOURCADE	
TOUS SITES ASNR	S. MIGNIEN	/
TOUS SITES ASNR	N. SADI	/

Bilan de l'activité des PCR

Bilan 2025 des conseils donnés par les PCR		
Site	Nombre de conseils	Thématiques
FAR + SAC	29	EPR*, ZRI**, conditions d'accès en zones délimitées, dosimétrie, déclassement du personnel, gestion de sources...
VES + ORS	4	EPR, ZRI, vérifications radiologiques
CAD (hors FEURS)	16	ZRI, déclassement de zones, vérifications radiologiques, conditions d'accès en zones délimitées...
ANG	1	Lieux d'utilisation des sources
MONT + DIV	2	Conditions d'accès en zones délimitées dont un cas pour une femme allaitant
OCT	0	SO

* : Etude de postes radiologiques, ** : Zonage radiologique installation

Classement radiologique du personnel ASNR

2025	FAR + SAC		VES + OCT + ORS		CAD + ANG		MON + DIV		TOTAL
	Détail		Détail		Détail		Détail		
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Nombre de personnes en catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de personnes en catégorie B	210	311	33	34	48	90	179	260	1 165
Total	521		67		138		439		1 165

données issues de la base de référence SISERI + portail LANDAUER

Pour rappel, en 2024 les salariés IRSN (y compris DEND et dosimétrie) classés en catégorie B étaient 753 (553 à FAR+SAC, 129 à CAD-ANG-FEU et 71 au VES-OCT-ORS).

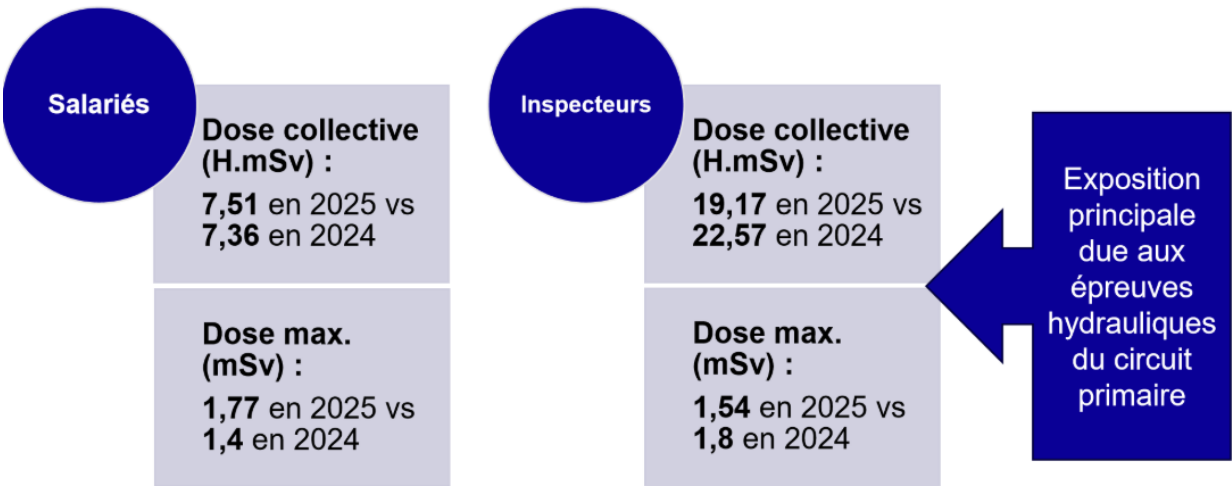
Bilan dosimétrique

• **Doses individuelles**

	Bilan exprimé en termes de dose efficace (E, en mSv), pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025						Dose collective
	E ≤ 0,05	0,05 < E ≤ 1	1 < E ≤ 6	6 < E ≤ 20	Dose cumulée max	Moyenne des doses > 0,05	Homme.mSv
FAR	507	13	1	0	1,15	0,219	3,11
VES	66	0	1	0	1,48	1,48	1,48
CAD	134	3	1	0	1,77	0,730	2,92
MON + DIV	382	54	3	0	1,54	0,325	19,17
Total	1089	70	6	0	/	/	26,68

données issues de la base de référence SISERI + portail LANDAUER

• **Doses collectives**



Vérifications radiologiques réglementaires

• **Bilan des vérifications externes**

Bilan 2025 des vérifications externes aux titres du CT et CSP			
Site	Service	Type de vérification	Nombre de Non-Conformités
VES	SAME	CSP	0
SAC	SCA	CT (RVI)	0
	SCA	CSP	0
FAR	SDOS	CT (VI)	2 NC
	SDOS	CSP	0
	SESANE	CSP	2 NC
ANG	LER-Sud	CSP	1 NC
CAD	SERPEN, plateforme MICADO	CT (RVI)	0
	SERPEN	CSP	0
	SEREX	CSP	0
	LMDN	CSP	0

Pour rappel, le bilan 2024 indiquait : 2 NC à FAR, 5 NC au Vésinet, 4 NC à Orsay et 2 NC à Cadarache.

- **Bilan des vérifications de propreté radiologique réalisées par les PCR**

Bilan 2025 des vérifications de la propreté radiologique réalisées par les PCR		
Site	Nombre de vérifications réalisées	Nombre de vérifications positives
FAR	1735	0
VES	206	0
CAD (hors FEURS)	1505	0
ANG	141	0
OCT	23	0
ORS	31	0
SAC	408	0

Pour rappel, le bilan 2024 indiquait : 4 détections de contamination pour un nombre de contrôles similaire.

- **Bilan de la dosimétrie d'ambiance gérée par les PCR**

Bilan 2025 de la dosimétrie d'ambiance des locaux réalisées par les PCR		
Site	Nombre de dosimètres	Nombre de NC par rapport au zonage
FAR	100	0
VES	3	0
CAD (hors FEURS)	68	0
ANG	8	0
OCT	0	0
ORS	0	0
SAC	29	0

- **Bilan des inspections**

Unité	Date d'inspection	Demandes en priorité I (écarts)	Demandes en priorité II	Demandes en priorité III (observations)
SCA	03/10/2025	0	4	1
SDOS/LMDN (accélérateurs)	20/11/2025	0	5	3
SDOS/LMDN (sources)	01/12/2025	0	4	3
PSE-ENV/SERPEN	08/12/2025	0	6	0

Pour rappel les 2 inspections conduites en 2024 (SDOS et Feurs) avaient conduit à 3 demandes de niveau I, 2 de niveau II et 8 de niveau III.

Autorisations 2025

18 installations soumises à autorisation (11), à enregistrement (5) ou à déclaration (3) couvrant la détention d'un total de 794 sources radioactives scellées, 1634 sources radioactives non scellées et 25 générateurs de rayons X et accélérateurs de particules.

En 2024, le recensement IRSN s'établissait à 821 sources radioactives scellées, 1449 sources radioactives non scellées. 20 générateurs de rayons X et accélérateurs de particules étaient utilisés à l'IRSN.